



## **Contribution de la CGT au document final « France 2025 »**

La Cgt apprécie le renouveau d'un effort de prospective publique. L'affaiblissement progressif puis la disparition de la démarche planificatrice dans les années 80 ont accredité l'idée d'une disparition de toute volonté de maîtrise collective de l'avenir. L'exercice « France 2025 » marque donc une inflexion positive.

L'idée d'y associer les organisations syndicales est également une bonne chose. Nous regrettons cependant un calendrier et une méthode de travail qui ne nous ont pas permis de participer aux groupes thématiques ni à plusieurs réunions plénières. Nous souhaitons que soient pour l'avenir apportées des améliorations substantielles aux méthodes de travail permettant de véritables échanges et débats entre experts et acteurs sociaux.

L'intérêt des diagnostics est cependant obéré par la non prise en compte des conséquences de la crise qui s'est développée. Les préconisations souffrent de cette absence d'analyse des nouveaux enjeux sociaux, économiques et stratégiques.

Nous retrouvons dans les documents un certain nombre de préoccupations que nous avons formulées : l'action nécessaire contre la remontée des inégalités, le besoin de faire face à l'existence de nouveaux risques, l'importance des enjeux industriels, le souci d'une politique énergétique cohérente, le caractère stratégique de la recherche et de la formation... Par compte notre souhait de voir aborder la question du devenir du travail n'a pas réellement été pris en compte alors que c'est à nos yeux une question structurante et transversale pour l'avenir de notre société.

Nous regrettons que le développement de la crise actuelle n'ait pas fait l'objet d'un questionnement spécifique. Nous sommes même étonnés de la propension à en minimiser les conséquences. Le champ des incertitudes énumérées dans le document n°1 est de ce point de vue exagérément restrictif. Il y a illusion à croire que nous sommes confrontés seulement à une crise financière et peut-être à une crise de l'énergie et des matières premières, alors que ce qui est en cause touche au mode de développement économique, financier et social, qui s'est imposé depuis 25 ans à partir des États-Unis.

L'expression des réponses est parfois contestable et en tout cas insuffisamment ouverte. Nous avons ainsi de nombreux points de désaccords. Ceux ci se concentrent sur 3 documents.

Le document n°1, en adoptant la méthode du scénario « optimiste » opposé au scénario « pessimiste » réduit artificiellement le spectre des évolutions possibles. Nous estimons les hypothèses plus ouvertes. Au niveau mondial, les contradictions prévisibles vont imposer des idées de nouvelles « régulations » et même d'interventions publiques nationales et

internationales pour transformer le système. Il paraît évident que se manifesteront la possibilité d'avancées sociales novatrices contre les excès d'exigences de rentabilité des capitaux. De même au-delà de l'émergence de « régulations » apparaîtront de nouvelles institutions monétaires et financières.

En matière de production et d'emploi nous ne partageons pas la vision « néo-schumpétérienne » qui prédomine dans le document. Cette approche désormais classique ne nous convainc pas. Il ne s'agit pas de « libérer des forces » pour garantir que les évolutions nous amèneront à bon port. Nous pensons au contraire que droit social et efficacité économique vont de pair, que dispositifs de droits réglementaires et conventionnels doivent être articulés et non opposés. Si nous prenons positivement la proposition de « négociation dans les filières » nous récusons l'idée d'un « droit de l'activité économique qui pourrait se substituer progressivement au droit du travail actuel » (p.39).

Le document sur « état, action publique et services publics » ne peut recevoir notre assentiment. La vision de l'état qui y est développée, est foncièrement « utilitariste ». Le « collectif » y est systématiquement opposé à « l'individuel » et ne se justifierait que par son « efficacité » intrinsèque (p.36). C'est bien sûr une dimension que l'on ne peut pas ignorer. Mais elle ne peut à elle seule assoir la légitimité de l'intervention de la puissance publique. L'accent dès lors mis sur les techniques de management ne nous semble pas correspondre à la nature et à l'ampleur des défis posés. Certes l'état n' a plus l'exclusivité de la définition de l'intérêt général, mais il ne peut pas pour autant être réduit à un « lieu privilégié de formation de l'identité collective » (p.10) Si, dans le document, l'attention est fort justement attirée sur les missions publiques et leur besoin de renouvellement cela ne peut en aucune manière servir à justifier l'externalisation des fonctions et de leur exécution.

Les 4 autres documents ne posent pas les mêmes problèmes soit parce que les conclusions restent plus ouvertes soit que les réflexions sont plus abouties. Le document du groupe « ressources rares et environnement » entre dans cette dernière catégorie.

A ce stade, l'élaboration de la perspective « France-2025 » ne saurait à nos yeux n'être qu'un document d'étape justifiant, sur une base ouverte, la poursuite de discussions et de confrontations sur les sujets essentiels qui font débat.

17 mars 2009